

L'an deux mille vingt et un, le 04 du mois d'octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 28 septembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
 Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 28  
 Nombre de conseillers votants : 34

**Etaients Présents :** Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÖET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET et Fabrice DELAUNE.

**Absents ou excusés ayant donné pouvoir :** Fernanda ALVES ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU, Christine HERAUD.

### Objet | **Décision Modificative n°2 en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Annexe Simone Signoret**

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajustés pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette Décision Modificative N°2 de modifier les crédits budgétaires comme suit afin de prévoir les amortissements des subventions, opérations d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes pour 1 200€, possible par le virement de la section.

Section de Fonctionnement					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
Opérations réelles		-	Opérations réelles		-
Opérations d'ordre		1 200,00	Opérations d'ordre		1 200,00
023	Virement à la section d'investissement	1 200,00	chap042-777.01.FINANCES	Amortissement des subventions	1 200,00
	<b>Total</b>	<b>1 200,00</b>		<b>Total</b>	<b>1 200,00</b>

Section d'Investissement					
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
Opérations réelles		-	Opérations réelles		-
Opérations d'ordre		1 200,00	Opérations d'ordre		1 200,00
chap040-139148.01.FINANCES	Amortissement des subventions	1 200,00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 200,00
	<b>Total</b>	<b>1 200,00</b>		<b>Total</b>	<b>1 200,00</b>

La section de fonctionnement tout comme la section d'investissement s'équilibre à la somme de 1200€.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Balance Générale de Simone Signoret

	BP 2021	DM 1	BS	DM2	Total Budget 2021
Recettes de Fonctionnement	162 017,85	-	156,00	1 200,00	163 373,85
Dépenses de Fonctionnement	162 017,85	-	156,00	1 200,00	163 373,85
Recettes d'Investissement	13 222,30	-	50,00	1 200,00	14 472,30
Dépenses d'Investissement	13 222,30	-	50,00	1 200,00	14 472,30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,  
27 voix pour  
7 abstentions  
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

**Jean-François Egron**  
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211004-2021-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2021

Affichage : 08/10/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.